Accusé de réception en préfecture
02B-212002513-20190430-DEL300419-18-DE
Date de télétransmission : 06/05/2019
Date de réception préfecture : 06/05/2019

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE LA HAUTE CORSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE

PRUNELLI DI FIUMORBU

SEANCE DU 30 AVRIL 2019

L'an deux mil dix-neuf le trente avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence d'André ROCCHI, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION : 23/04/2019

Nombre de conseillers
En exercice : 27
Présents : 24
Votants : 27
Absents : 03
dont représentés : 3

Etaient présents : ROCCHI André, PAOLI Christian, FILIPPINI Marie-Laure ; FRATICELLI Jean-Jacques ; SANTONI Marie-Josée ; GUIDICELLI Sébastien ; ANDREANI Agnulina ; SANTONI Louis ; ACHILLI Nadine ; PIERI Pierre-Louis ; GAMBOTTI Marie-Pierre ; ELEGANTINI Muriele ; OTTOMANI Jean-François ; PAOLI Franck ; MURGIA Sandrine ; BARBONI Toussaint ; PAOLI Roxane ; FRANCISCI Lisa ; ANGELI Filippu Antone ; SUSINI Vincent ; ANDREANI-CASAMATTA Bernadette ; FRANCOVICH Stéphane ; ROSSINI Jean ; SALDANA Esteban

Était absent : VILLARD-ANGELI Dominique ; MICAELLI Marie-Luce ; COLOMBANI Victoria ;

Était représenté :
VILLARD-ANGELI Dominique a donné pouvoir à SALDANA Esteban.
COLOMBANI Victoria a donné pouvoir à SANTONI Louis.
MICAELLI Marie-Luce a donné pouvoir à ROCCHI André.

Vu l'article L2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur la nomination du secrétaire de séance,
Le Conseil Municipal désigne Madame Nadine ACHILLI secrétaire de séance et assistée de Madame Emilie MUSETTI auxiliaire administrative.

****

DEL300419-18

OBJET : Intervention de l'office foncier pour le rachat du terrain des consorts Vivier

M. le Maire expose au Conseil Municipal :

Considérant, Le projet de rachat du terrain ainsi que des bâtiments des consorts Vivier par la commune de Prunelli Di Fium'Orbu dans le but de construire une partie de la cité administrative de la commune voir de la communauté des communes et d'améliorer la place publique du centre urbain de Migliacciaru. Ces terrains sont situés sur la commune de Prunelli-Di-Fium'Orbu sur la parcelle 1655.

Considérant, la vocation de l'Office Foncier de la Corse à soutenir les collectivités territoriales dans leurs politiques foncières par l'acquisition, le portage et la rétrocession ainsi que notamment la participation aux études nécessaires à la réalisation de projets fonciers.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'autoriser le Maire à solliciter l'Office Foncier de la Corse en vue de procéder à l'acquisition et au portage foncier des terrains situés sur les parcelles 1655 et 2108 propriétés des consorts Vivier et à accomplir toutes les formalités nécessaires à la saisine de l'Office Foncier de la Corse

Accusé de réception en préfecture
02B-212002513-20190430-DEL300419-18-DE
Date de télétransmission : 06/05/2019
Date de réception préfecture : 06/05/2019

- D'autorise le Maire à signer la convention de portage qui sera établie entre la commune et l'Office Foncier de la Corse dans ce cadre.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'autoriser le Maire à solliciter l'Office Foncier de la Corse en vue de procéder à l'acquisition et au portage foncier des terrains situés sur les parcelles 1655 et 2108 propriétés des consorts Vivier et à accomplir toutes les formalités nécessaires à la saisine de l'Office Foncier de la Corse
- D'autorise le Maire à signer la convention de portage qui sera établie entre la commune et l'Office Foncier de la Corse dans ce cadre.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an que ci-dessus.
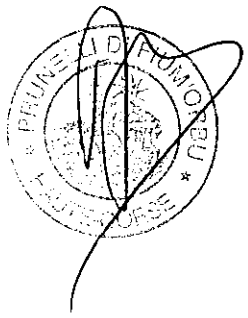
Le Maire